



Règlement pour les utilisateurs du Paddock

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement d'utilisation du paddock et des boxes du Circuit Paul Ricard. Merci de traiter ce lieu et ses utilisateurs avec respect.

Parking/Paddock

- Stationnement interdit sur les zones zébrées.
- Interdiction d'entreposer des objets sur les zones zébrées et contre les murs.
- Interdiction de planter des piquets : des lattes sont à votre disposition au bureau du paddock.
- Interdiction de faire des « Burn » ou tout autre marquage volontaire au sol.
- Interdiction de faire du feu et d'utiliser des barbecues à gaz, charbon et bois sur le paddock. Seuls les barbecues électriques sont tolérés.
- Animaux interdits sur le paddock.
- Vitesse réduite sur le paddock.
- Attention aux taches d'huile ou d'essence, de l'absorbant est à disposition.
- Paddock 2 : prévoir de lester les tentes contre le grillage de l'entrée

Box, télémétrie, loge :

- Interdiction de dégrader les murs (fixations, clous, graffitis etc.). Tout affichage temporaire doit être récupéré à la fin de la session.
- Interdiction de faire cuire des aliments à l'intérieur de la télémétrie
- Interdiction de faire des marquages au sol dans les garages
- Interdiction de se brancher électriquement sur la réglette électrique des baies informatiques
- Interdiction de débrancher les équipements branchés dans les baies informatiques
- Interdiction de toucher au brassage des câbles réseau dans les baies informatiques
- Interdiction de débrancher électriquement les moniteurs de télémétrie
- Interdiction de débrancher le câble d'antenne des moniteurs de télémétrie

Électricité :

- Des adaptateurs P17 – 16 A sont en vente à l'accueil 15€TTC.

Recyclage et départ du paddock :

- Nous mettons à votre disposition des conteneurs pour collecter et trier les déchets :

○ Conteneur marron : DECHETS
○ Conteneur jaune : CARTONS
○ Bac plastique : HUILES DE MOTEUR
○ Bac grillagé : FERRAILLES

- Tout objet mis à disposition par le circuit dans les garages – tapis, couverture anti-feu, extincteur, adaptateur d'air... – et se révélant manquant au départ des équipes sera facturé.
- Tout objet abandonné sur le paddock ou dans les garages – fût d'essence, bidon d'huile, pneu et/ou autre déchet – sera également facturé.
- Merci de bien vouloir utiliser les containers en aluminium sur le paddock 1 et en plastique sur le paddock 2 pour vos huiles usagées
- Barème de facturation dans le cadre du tarif éco taxe

DESIGNATION ARTICLES	PRIX FACTURES PAR ARTICLE
Fût plein ou partiellement plein	80 €
Fût vide	10 €
Pneus (par tranche de 10)	15 € les 10
Tapis de sol garage	200 €
Scotch sur la pitlane	300€
Bouteille de gaz	20 €